

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Ci-dessous les principales décisions prises lors du conseil municipal de Neuville en date du 24 Septembre 2021 :

## **Affaires générales**

- Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet a été approuvé.
- Dans le cadre de la restitution de la compétence communautaire « gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts », le conseil municipal a approuvé le retour de la compétence pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

## **Bâtiments, voirie et entretien du patrimoine communal**

- Le conseil municipal a signé une convention de servitude avec ENEDIS pour le déplacement d'un support électrique gênant dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Vouillé.

## **Enseignement enfance jeunesse**

- Le conseil municipal a accepté les propositions de prestataires pour l'année 2021-2022 dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire et validé les projets de convention y afférents.
- L'assemblée délibérante a procédé aux changements d'élus désignés pour siéger dans les conseils d'écoles.

## **Finances**

- Il a été acté la suppression partielle de l'exonération de de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat prévus aux articles L 130-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code.
- La commune de Neuville a acté la modification de la subvention accordée au comité des fêtes pour l'organisation des festivités de la Saint-Jean pour l'année 2021.
- Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à Modelespace visant à contribuer au déménagement du bureau de l'association.
- La création du budget annexe « Ilot Gambetta » relatif au projet d'aménagement de logements et commerces portés par la SCI PICTO VILLA sur le périmètre de l'ancienne friche commerciale ED a été approuvé par le conseil municipal. Le conseil Municipal a ensuite procédé à l'adoption du budget « Ilot Gambetta » pour l'exercice 2021.

## **Ressources humaines**

- Le conseil municipal a validé le recrutement d'agents contractuels pour pallier l'accroissement d'activités du service public.
- Un poste de bibliothécaire à temps complet et d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ont été créés par le conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> décembre.

## **Urbanisme et grands projets**

- L'enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public routier communal de voiries privées du lotissement du Bourg Nord a été clôturée et ses résultats validés par le conseil municipal. Les parcelles concernées sont donc transférées au profit de la commune, sans indemnités, en qualité de voie privée ouverte à la circulation publique.
- Les voies desservant les lotissements du Clos de Furigny (rue des Aubépines) et du Clos du Bétin (rue Bernard Champalou) ont été acquises par la mairie à l'euro symbolique par acte administratif et sont donc intégrées dans le domaine public communal.
- Le conseil municipal a procédé à la dénomination du parking public situé à l'intersection de la rue Alphonse Plault et du boulevard Gambetta ; il portera dorénavant le nom de « Parking du Petit Bois » et sera intégré dans le domaine communal en vertu d'une longueur de 160ml.